



## PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

du 27 JANVIER 2012 à 19 h00 en Mairie

Mairie de Brison-Saint- Innocent

**Présents** : M. le Maire Jean-Claude CROZE, Florence DUNOYER, Evelyne SIMON, Jean-Michel FLAN, David ROULAND, Stéphane TRONCY, Emmanuel BAYET, Michel BERNARDINI, Alexis BOLLARD, Jean-Marc BORNAND, Claudine GILQUIN, Agnès GOUTTE, François HERVE, Yves MASSARD-COMBE, Marthe MASSONNAT et Philippe VARON.

**Absents excusés**: Cathy DUBOUCHET-CHOUVET a donné pouvoir à Jean-Michel FLAN, Christiane ANASTASI-CLERC a donné pouvoir à Florence DUNOYER,

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 h 10 et nomme 2 secrétaires de séance : Florence DUNOYER et Evelyne SIMON. M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2011 : accord à l'**unanimité** du Conseil Municipal.

**Convocation** du 23/01/2012 affichée et envoyée le 24/01/2012

M. Jean-Claude CROZE présente l'ordre du jour.

### **1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN DESHERBEUR**

Claudine GILQUIN rappelle au Conseil municipal l'engagement pris par la Commune de supprimer l'utilisation des pesticides dans la gestion des espaces verts communaux, en signant la charte « zéro pesticide » dans le cadre du contrat de bassin versant du CISALB en avril 2010. Elle indique l'étude faite pendant un an par Audrey SAUBARDIER en collaboration avec les services techniques qui a permis d'établir un plan d'actions. Elle indique que l'acquisition de matériel de désherbage peut bénéficier de 70 % de subvention du Conseil général et de l'Agence de l'eau. Une demande est déposée auprès du CISALB pour l'acquisition d'un désherbeur thermique d'un montant de 11 770 € TTC. Le coût résiduel à la charge de la Commune serait de 3 358 €, déduction faite de la subvention et du FCTVA. Des échanges s'engagent sur les différents choix possibles. Le conseil confirme l'intérêt de modifier les comportements et de ne plus utiliser de pesticides. Avant acquisition et choix définitif, un essai sera réalisé avec le matériel d'une autre commune qui l'utilise déjà en présence des élus.

Le vote à main levée emporte l'approbation à la majorité (2 votes contre de Florence Dunoyer et par pouvoir de Christiane ANASTASI-CLERC) du dépôt d'une demande de subvention.

### **2. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner de nouveaux membres consécutivement à la démission de M. ROSIQUE. Il sollicite les candidatures éventuelles : Florence DUNOYER, François HERVE et Philippe VARON se proposent.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité des membres de la commission d'appel d'offres, qui sera donc composée de :

Membres titulaires : Jean-Claude CROZE, Stéphane TRONCY, Jean-Michel FLAN et David ROULAND ;

Membres suppléants : Jean-Marc BORNAND, Florence DUNOYER, Philippe VARON et François HERVE,

### **3. MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES**

Florence DUNOYER explique qu'une régie de recettes a été créée pour l'encaissement de divers produits afin de simplifier les démarches et notamment lorsque la cantine et la garderie fonctionnaient avec la vente de tickets. Elle rappelle qu'un logiciel de facturation a été acquis en 2010 et que le système de vente par ticket a été supprimé. Il convient donc de supprimer de la régie les produits provenant de la garderie et de la cantine, qui seront encaissés directement par la trésorerie.

Le vote à main levée emporte l'approbation à la majorité de la suppression de l'encaissement des produits de cantine et de garderie scolaire de la régie de recettes (vote contre d'Yves MASSARD COMBE).

### **4. ADHESION A L'AGENCE SAVOYARDE D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT ET D'AIDE AUX COLLECTIVITES (ASADAC)**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère depuis de nombreuses années à l'ASADAC, qui soutient les collectivités notamment en matière de formation et d'informations financières et d'accompagnement des politiques locales. En 2011, cela a permis également de bénéficier d'un tarif préférentiel sur les formations liées au changement de versions logiciels Berger-Levrault.

Le montant est de 160.04 €, calculé en fonction du barème départemental de modulation fiscale.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de l'adhésion à l'ASADAC pour 2012.

### **5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FONCIER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET**

Monsieur le Maire rappelle que la CALB a acheté, à la demande de la Commune, un bâtiment situé sur les parcelles D 503 et D 504 au 72 Route de Paris, pour un montant de 490 000 € dans le cadre de l'opération « Cœur de village ».

La convention prévoit le remboursement des frais annexes et l'obligation de rachat dans un délai maximal de cinq ans. Compte tenu de l'engagement pris par la Commune par délibération du 02/09/2011 de réserver 21 % de logements sociaux, la CALB assure gratuitement le portage financier pendant les trois premières années ; au-delà, la Commune remboursera les frais financiers de portage au taux du marché Euribor 12 mois + 1 point.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de la convention de mise à disposition de foncier avec la CALB et autorisation de signature du Maire.

### **6. AUTORISATION DE DEPENSES PREALABLES AU VOTE DU BUDGET 2012**

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de mandater les dépenses et encaisser les recettes de la section de fonctionnement avant le vote du budget dans la limite du budget de l'année précédente et, sur autorisation de l'organe délibérant, le mandatement de nouvelles dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent. Les dépenses d'investissement prévues au budget 2011 peuvent être payées au vu d'un état des restes à réaliser qui devront obligatoirement être repris lors du vote du budget 2012. Le vote à main levée autorise à l'unanimité le paiement de nouvelles dépenses dans la limite du quart du budget 2011.

### **7. PORTER A CONNAISSANCE RECOURS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE**

Dans le cadre des délégations du Conseil au Maire prises par délibération n°49/2011, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil la décision prise de défendre les intérêts de la Commune par un avocat, Maître DRACHE Delphine, dans le cadre du recours déposé auprès du Tribunal administratif de Grenoble le 22/12/2011 enregistré sous le numéro 1106814-5, par Monsieur et Madame Sébastien VANDEVILLE, sollicitant l'annulation de l'arrêté de permis de

construire modificatif n° 073 059 09 C1019-2 délivré le 13 mai 2011 à la SCI KITA. Ses honoraires sont pris en charge par l'assurance de la Commune, GROUPAMA.

M. le Maire clôt l'ordre du jour à 20 heures.

Il donne différentes informations :

- Enquête publique projet ligne grande vitesse Lyon-Turin : un débat a eu lieu à la CALB. Un groupe est à constituer pour émettre un vœu ou des remarques pendant l'enquête publique. Initialement prévue pour le fret, la 1<sup>ère</sup> tranche serait consacrée à Chambéry et à la ligne voyageurs, avec le risque de ne pas aboutir intégralement sur le projet fret. Il y a donc une nécessité de faire prendre en compte la ligne historique fret qui passe à Brison. François Gruffaz de la CALB prépare une note de synthèse du dossier d'enquête. Une motion de censure a été signée par le Maire avec d'autres élus. Les impacts environnementaux et socio-économiques ne sont pas encore connus. Jean-Marc BORNAND explique que le choix à faire porte sur le tunnel de l'Epine ou de la Chartreuse avec les 2 lignes fret et voyageurs mais le fret restera encore de nombreuses années sur Brison. La CALB s'était engagée financièrement à hauteur de 10 millions d'euros ; cet engagement doit être revu. Une étude sur la sécurisation de la ligne historique avait également été prévue par la CALB mais n'a pas été réalisée au final. Jean-Marc BORNAND est désigné référent et une délibération sera prise au prochain Conseil.
- Problème de canalisation d'eau potable de Brison les Oliviers : nouvelle réparation insatisfaisante, réunion le 07 février avec les partenaires, coût très élevé pour les solutions de remplacement temporaire.
- François HERVE informe d'une délibération du CISALB et de la Calb pour soutenir le projet de construction d'un bateau dénommé « La Traverse » de 30 places assurant la liaison fluviale entre Brison, Aix, Le Bourget et de tourisme avec le CEA (système photovoltaïque).
- Parution du Petit Saintinois, distribué ce week-end par les élus.

Parole est donnée au public pour un échange avec les élus.

Le Maire,  
**Jean-Claude CROZE**

